



### **Question écrite posée par Monsieur Roland : La propreté publique**

De nombreux riverains de la rue Roosendael se plaignent de ce que le terrain jouxtant le « Val des Roses », en front de rue, propriété du CPAS, devient un véritable dépotoir.

Des voitures et camionnettes ont été vues s'arrêter le long de la haie et balancer sur ce terrain des sacs poubelles et autres détritrus divers.

Les résidents du home sont bien à plaindre eux qui ont déjà la vue sur les poubelles (souvent non triées) en sortant du home, et doivent encore contempler tous ces détritrus lorsqu'ils veulent se rendre à l'arrêt du tram chaussée d'Alseberg.

Des dépôts clandestins sont également régulièrement constatés dans de nombreux autres quartiers de Forest.

A hauteur de quel montant les amendes à titre de sanctions administratives pour dépôt d'ordures sur la voie publique ont-ils été versés à notre administration par des contrevenants ?

Quelles mesures compte prendre le collège pour éviter que de tels dépôts clandestins ne se reproduisent ?

Quelles autres mesures le Collège, qui avait dans la presse, promis de faire de Forest une commune propre, va-t-elle prendre pour embellir l'environnement et améliorer l'état de propreté de notre commune qui en a bien besoin.

Je vous remercie pour votre attention.

Yves Roland,  
Conseiller Communal.

### **Réponse de Monsieur Roberti :**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous continuez de porter aux séniors et leur bien-être. Ces signalements concernent une propriété privée détenue par le CPAS. L'action du service de propreté de la Commune ne porte que sur les espaces publics communaux.

Nous avons pris soin, par intérêt pour les séniors, de relayer ces informations aux personnes compétentes pour suivi.

Il s'avère que la situation, qui n'est pas aussi alarmante celle décrite dans votre interpellation, est en voie d'amélioration.

**Réponse de Monsieur Tahri :**

Monsieur le Conseiller,  
Cher Yves,

Le service propreté public intervient uniquement dans l'espace public et non sur terrain privé. Cependant, nous avons partagé votre signalement au propriétaire du terrain pour le rappeler à l'ordre.

En ce qui concerne ses abords, le service propreté passe régulièrement pour faire les constats mais sur le site même, cela ne revient pas à la commune d'entretenir.

Voici les chiffres du service propreté :

Au niveau des taxes salissures en 2019, le service a dressé 5 constats dans cette rue :

- 1 sac blanc constaté le 3/02/2019 – 75€ - non perçu
- 1 sac jaune constaté le 26/03/2019 – 75€ - non perçu
- 2 cartons constatés le 22/05/2019 – 75€ - perçu
- 1 sac blanc constaté le 5/06/2019 – 75€ - perçu
- 1 sac jaune constaté le 28/08/2019 – 75€ - perçu

En ce qui concerne le travail du service propreté, les camionnettes circulent tous les jours pour ramasser les encombrants et les chiffres ont déjà été présentés au conseil communal.